



Certificat

Certificate

Services aux personnes à domicile

Page 1 / 3

Renouvellement n°76832.4 du 6 juillet 2021

AFNOR Certification certifie que l'activité de service de

ASSOCIATION AIDE PERSONNES AGEES DE MEURTHE ET MOSELLE (Adapa)

13 - 15 BOULEVARD JOFFRE CS 85203
FR-54052 NANCY CEDEX
N° siret : 77561558600093

et des sites listés en annexe
a été évaluée et jugée conforme aux exigences :
des règles de certification NF Service - Services aux personnes à domicile- V10.1
et de la norme NF X50-056 (08/2014)

En conséquence, l'organisme est autorisé à utiliser la marque NF Service en application des règles générales de la marque NF Service et des règles de certification NF Service - Services aux personnes à domicile pour les activités de services décrites en annexe.

Les caractéristiques certifiées essentielles sont les suivantes :

- Respect des principes éthiques
- Accueil
- Analyse de la demande
- Elaboration de l'offre de service, le devis, le contrat
- Dispositions pour l'intervention
- Compétence des personnes
- Suivi de la prestation
- Traitement des réclamations
- Analyse de la satisfaction des clients

CERTIF 1333.6 07/2020

Ce certificat NF Service, incluant son annexe, est valable jusqu'au

6 juillet 2024 sous réserve des résultats des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute décision conformément aux conditions qu'elle a fixées.

Ce certificat annule toute version antérieure.



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification



Flashez ce QR Code pour
vérifier la validité du
certificat

ANNEXE

Renouvellement n°76832.4 du 6 juillet 2021
Date de début de validité : 6 juillet 2021
Date de fin de validité : 6 juillet 2024

Liste des activités de l'organisme

ASSOCIATION AIDE PERSONNES AGEES DE MEURTHER ET MOSELLE (Adapa)

La liste des activités certifiées, en mode prestataire, est la suivante :

Au titre du régime de l'autorisation

- assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à domicile, ou l'aide personnelle à domicile aux familles fragilisées (incluant garde-malade sauf soins), à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux à condition qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues à l'article L.1111-6-1 du Code de la santé publique et du décret n°99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales,
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives.
- accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).

Au titre du régime de la déclaration

- entretien de la maison et travaux ménagers
- petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage
- prestations de petit bricolage dites «homme toutes mains»
- garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile
- soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes
- préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux courses
- livraison de repas à domicile
- soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes
- livraison de courses à domicile
- assistance administrative à domicile
- accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante)
- interprète en langue des signes
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes pour les personnes autres que personnes âgées, personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques
- accompagnement des personnes autres que personnes âgées, personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide à la mobilité, transport, actes de la vie courante)
- assistance aux personnes autres que personnes âgées, personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques

Liste des sites de l'organisme
ASSOCIATION AIDE PERSONNES AGEES DE MEURTHE ET MOSELLE
(Adapa)

ASSOCIATION AIDE PERSONNES AGEES DE MEURTHE ET MOSELLE (ADAPA)	13-15 BOULEVARD JOFFRE CS 85203 77561558600093	FR-54052 NANCY CEDEX
ASSOCIATION AIDE PERSONNES AGEES DE MEURTHE ET MOSELLE (ADAPA)	41 RUE VICTOR HUGO 77561558699999	FR-54700 PONT A MOUSSON
ASSOCIATION AIDE PERSONNES AGEES DE MEURTHE ET MOSELLE (ADAPA)	63 RUE D'ALSACE 77561558699999	FR-54300 LUNEVILLE
ASSOCIATION AIDE PERSONNES AGEES DE MEURTHE ET MOSELLE (ADAPA)	5 RUE PAUL KELLER 77561558699999	FR-54200 TOUL